



UNE **AVENTURE DE L'ESPRIT**  
L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Actes du colloque « 1794, 1964, 2004, 2014.  
Dynamiques d'une aventure de l'esprit :  
l'Inventaire général du patrimoine culturel »  
5-7 novembre 2014, Paris

## ORGANISATION DU COLLOQUE

Ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des Patrimoines, mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel

Institut national du patrimoine (INP)

Centre d’études sur la coopération juridique internationale (CECOJI-CNRS)

Association des conservateurs régionaux de l’Inventaire (ACRI)

Association des régions de France (ARF)

## DIRECTION DE PUBLICATION

Frédérique Boura, cheffe de la mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel

## COORDINATION ÉDITORIALE

Virginie Serna, chargée de mission, mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel

## RELECTURE

Catherine Gros, conservatrice en chef du patrimoine, Centre André Chastel, Laboratoire de recherche en histoire de l’art (UMR 8150)

Paul Smith, chercheur, département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, direction générale des Patrimoines

(pour les articles en langue anglaise)

## REMERCIEMENTS

Marie Cornu, Philippe Vergain, Éric Cron, Annaïg Chatain, Gennaro Toscano et Claire Bernard, qui ont consacré toute leur énergie à la préparation de ce colloque et à son bon déroulement doivent être tout particulièrement remerciés ainsi que toute l’équipe de l’Institut national du patrimoine et notamment Manuela Bazzali. Les ateliers doivent beaucoup à Antoinette Maget et Bénédicte Cartelier, ainsi qu’à leurs pilotes et animateurs, aux directeurs de la Culture des régions qui les ont accueillis et à l’ensemble des participants.

L’invitation et l’accueil des intervenants étrangers ont bénéficié du soutien du département des Affaires européennes et internationales de la direction

générale des Patrimoines (Bruno Favel, France Quemarec et Orane Proisy).

Les organisateurs adressent toute leur reconnaissance aux présidents de séance pour leur engagement et à tous les intervenants pour leur implication.

Isabelle Duhau, Catherine Chaplain-Manigand, Clémence Préault et Jean Davoigneau de la mission de l’Inventaire général ont apporté leur aide au suivi éditorial.

Que soient également remerciés l’ensemble des photographes des services régionaux de l’Inventaire général dont les travaux illustrent en majeure partie

le présent volume.

## LES AUTEURS

**Natacha Abriat**

Conservateur régional de l’Inventaire, région Languedoc-Roussillon

**Isabelle Balsamo**

Cheffe de l’Inspection des Patrimoines, direction générale des P atrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

**Noël Barbe**

Conseiller pour l’ethnologie, les sciences sociales et le patrimoine culturel immatériel, DRAC Bourgogne Franche-Comté, chercheur à l’Institut

interdisciplinaire d’anthropologie du contemporain

**Abraham Bengio**

Directeur général adjoint de la région Rhône-Alpes

**Frédérique Boura**

Cheffe de la Mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

(à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015)

**Marceline Brunet**

Chef du service Inventaire et Patrimoine, région Provence-Alpes-Côte d’Azur

**François Calame**

Conseiller Ethnologie, DRAC Haute-Normandie

**Bénédicte Cartelier**

Chargée de mission, Mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

**Pascale Cauchy**

Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine, conseil régional Basse-Normandie

**Annaïg Chatain**

Adjointe au chef de service Inventaire général du patrimoine culturel, région Nord-Pas-de-Calais

**Véronique Chatenay-Dolto**

Directrice régionale des Affaires culturelles, DRAC Île-de-France

**Marie Cornu**

Directrice de recherche au CNRS, Institut des sciences sociales du politique (UMR 7220, CNRS, ENS Cachan, université Paris Ouest Nanterre)

**Éric Cron**

Chef du service du Patrimoine et de l’Inventaire (site Bordeaux), région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ; président de l’Association

des conservateurs régionaux de l’Inventaire

**Claire Étienne**

Conservateur général du patrimoine, service Inventaire et Patrimoine, région Haute-Normandie

**Jérôme Fromageau**

Chercheur associé à l’Institut des sciences sociales du politique (UMR 7220, CNRS, ENS Cachan, université Paris Ouest Nanterre), président

de la Société internationale pour la recherche en droit du patrimoine culturel et droit de l’art

**Karine Gloanec-Maurin**

Présidente de la commission Culture de l’Association des régions de France (ARF), vice-présidente de la région Centre

**Michel Gras**

Directeur de recherche émérite au CNRS, ancien vice-président du CNRA, ancien directeur de l’École française de Rome

**Éric Gross**

Directeur de l’Institut national du patrimoine (INP)

**Michel Guéraud**

Directeur des collections, Muséum national d’histoire naturelle

**Nathalie Heinich**

Directrice de recherche au CNRS, Centre de recherches sur les arts et le langage (CRAL-EHESS)

**Clemens Kieser**

Responsable de l’identification et de la documentation des monuments, service des Monuments historiques du Bade-Wurtemberg, Allemagne

**Pascal Liévaux**

Chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture

et de la Communication

**Élisabeth Loir-Mongazon**

Cheffe du service de l’Inventaire du patrimoine culturel, région Bretagne

**Jean-François Lyon-Caen**

Architecte, École nationale supérieure d’architecture de Grenoble (ENSAG)

**Antoinette Maget**

Maître assistante à l’université de Lucerne, chercheur associé à l’Institut des sciences sociales du politique (UMR 7220, CNRS, ENS Cachan,

université Paris Ouest Nanterre)

**Isabelle Maréchal**

Chef du service du Patrimoine, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

**Oliver Martin**

Chef de section Patrimoine culturel et monuments historiques, office fédéral de la Culture, Suisse

**Xavier de Massary**

Inspecteur général des patrimoines, collèg e Inventaire, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

**Jean-Philippe Mochon**

Chef du service des Affaires juridiques et internationales, ministère de la Culture et de la Communication

**Laura Moro**

Directrice de l’Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione (ICCD), Italie

**Paola Munafò**

Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione (ICCD), Italie

**Elizabeth Pastwa**

Chef du service Inventaire et Patrimoine, région Franche-Comté

**Fleur Pellerin**

Ministre de la Culture et de la Communication

**Jelka Pirkovic**

Directrice de l’Institute for the Protection of cultural heritage of Slovenia (IPCH), Slovénie

**Marie Pottecher**

Cheffe du service de l’Inventaire et du Patrimoine, région Alsace

**Bénédicte Renaud**

Chercheur, service de l’Inventaire général du patrimoine culturel, région Auvergne

**Jean-Pierre Saez**

Directeur de l’Observatoire des politiques culturelles

**Kristen Sarge**

Responsable des missions d’Inventaire, service Langues et Patrimoine, région Guyane

**Sabine Schulte**

Conservatrice, direction des Monuments historiques de Berlin, Allemagne

**Frank Schwarz**

Chercheur, service de l’Inventaire et du Patrimoine, région Alsace

**Virginie Serna**

Chargée de mission, Mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture

et de la Communication

**Émilie Terrier**

Doctorante, CECOJI/CNRS

**Gennaro Toscano**

Directeur de la recherche et des relations scientifiques et directeur des études du département des conservateurs, Institut national du patrimoine (INP)

**Bernard Toulier**

Conservateur général honoraire du patrimoine

**Jean Utermaier**

Professeur des universités, université Jean Moulin-Lyon 3

**Philippe Vergain**

Chef de la Mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture

et de la Communication (jusqu’au 1er mai 2015)

**Noé Wagener**

Maître de conférences en droit public, université Paris Est Créteil, chercheur associé à l’Institut des sciences sociales du politique

(UMR 7220, CNRS, ENS Cachan, université Paris Ouest Nanterre)

|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     |     |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9  | Préface                                                                                                                                                                                      |    |                                                                                                                                                                     |     |                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 11 | Avant-propos                                                                                                                                                                                 |    |                                                                                                                                                                     |     |                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 14 | Ouverture du colloque<br><i>Karine Gloanec-Maurin</i>                                                                                                                                        |    |                                                                                                                                                                     |     |                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 14 | INTRODUCTION<br><b>2004-2014. Dix ans de décentralisation de l'Inventaire général</b><br><i>Isabelle Maréchal, Fleur Pellerin</i>                                                            |    |                                                                                                                                                                     |     |                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 17 | <b>Les enjeux scientifiques du colloque</b><br><i>Marie Cornu</i>                                                                                                                            |    |                                                                                                                                                                     |     |                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 21 | <b>DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE À L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL</b>                                                         | 61 | <b>L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE : DE L'OBJET PATRIMONIAL AUX TERRITOIRES</b>                                                                                | 119 | <b>ENTRE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE TERRITORIALE</b>                                                                                                                                                                                             |
| 22 | <b>La genèse des inventaires</b><br><i>Philippe Vergain</i>                                                                                                                                  | 62 | <b>De la naissance à la refondation de l'Inventaire général du patrimoine culturel</b><br><i>Bernard Toulhier</i>                                                   | 120 | <b>L'Inventaire général du patrimoine culturel et les politiques régionales de valorisation du patrimoine : un état de la question post-décentralisation</b><br><b>Restitution de l'atelier II – région Aquitaine, 3 juillet 2014</b><br><i>Éric Cron</i> |
| 26 | <b>Les fondamentaux de l'Inventaire général</b><br><i>Natacha Abriat, Xavier de Massary</i>                                                                                                  | 71 | <b>Inventaire et territoires : l'exemple de la Normandie</b><br><i>Claire Étienne</i>                                                                               | 133 | <b>Étude de cas : le cadre d'intervention du service Inventaire et Patrimoine en région Provence - Alpes - Côte d'Azur</b><br><i>Marceline Brunet</i>                                                                                                     |
| 36 | <b>L'Inventaire général du patrimoine culturel, ou l'invention d'une compétence obligatoire et partagée</b><br><i>Jean-Pierre Saez</i>                                                       | 77 | <b>La fabrique du patrimoine rural</b><br><i>Pascal Liévaux</i>                                                                                                     | 141 | <b>L'Inventaire et la protection du patrimoine : approche de droit comparé</b><br><i>Jérôme Fromageau, Noé Wagener</i>                                                                                                                                    |
| 42 | <b>Table ronde</b><br><b>Autour de l'Inventaire, approches et fonctions plurielles</b><br><i>Nathalie Heinich, Genmaro Toscano, Jean Untermaier, Karine Gloanec-Maurin, Elizabeth Pastwa</i> | 86 | <b>Les paysages de l'industrie, construction d'une nouvelle approche</b><br><i>Marie Pottecher, Frank Schwartz</i>                                                  | 145 | <b>Expertise et participation. Configurer l'action patrimoniale</b><br><i>Noël Barbe</i>                                                                                                                                                                  |
|    |                                                                                                                                                                                              | 95 | <b>Restitution de l'atelier I – région Haute-Normandie, 4 juin 2014</b><br><i>Bénédicte Cartelier, Antoinette Maget, Virginie Serna</i>                             | 151 | <b>L'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione</b><br><i>Laura Moro</i>                                                                                                                                                                       |
|    |                                                                                                                                                                                              | 97 | <b>Table ronde</b><br><b>L'Inventaire général dans 20 ans</b><br><i>Philippe Vergain, François Calame, Jelka Pirkovic, Kristen Sarge, Éric Cron, Pascale Cauchy</i> | 157 | <b>Restitution de l'atelier III – région Bretagne, 23 mai 2014</b><br><i>Xavier de Massary, Annaïg Chatain, Bénédicte Cartelier, Antoinette Maget</i>                                                                                                     |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 160 | <b>Table ronde</b><br><b>La recherche scientifique et l'expertise</b><br><i>Isabelle Balsamo, Élisabeth Loir-Mongazon, Jean-François Lyon-Caen, Bénédicte Renaud, Sabine Schulte</i>                                                                      |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 183 | <b>LA VALORISATION DES TRAVAUX : DONNÉES PUBLIQUES, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET MÉDIATION</b>                                                                                                                                                             |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 184 | <b>Nouveau cadre, nouvelles questions. Ouverture de la journée</b><br><i>Véronique Chatenay-Dolto</i>                                                                                                                                                     |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 185 | <b>Restitution de l'atelier IV – région Nord-Pas-de-Calais, 13 mai 2014</b><br><i>Annaïg Chatain</i>                                                                                                                                                      |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 194 | <b>Politique et cadre juridique de la mise à disposition des données culturelles</b><br><i>Jean-Philippe Mochon</i>                                                                                                                                       |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 196 | <b>Valorisation des œuvres des collectivités publiques</b><br><i>Émilie Terrier</i>                                                                                                                                                                       |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 201 | <b>Table ronde</b><br><b>D'autres inventaires : regards croisés</b><br><i>Véronique Chatenay-Dolto, Clemens Kieser, Oliver Martin, Michel Guiraud</i>                                                                                                     |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 211 | CONCLUSION<br><b>Clôture du colloque par la direction générale des Patrimoines</b><br><i>Isabelle Maréchal</i>                                                                                                                                            |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 213 | <b>Clôture du colloque par l'Association des régions de France</b><br><i>Abraham Bengio</i>                                                                                                                                                               |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 214 | <b>Conclusion du colloque</b><br><i>Michel Gras</i>                                                                                                                                                                                                       |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 218 | Notes                                                                                                                                                                                                                                                     |
|    |                                                                                                                                                                                              |    |                                                                                                                                                                     | 228 | Crédits photographiques                                                                                                                                                                                                                                   |



## Préface

En 2014, alors qu’on célébrait les 50 ans de la création de l’Inventaire général et les 10 ans de sa décentralisation, c’est dans un ancrage européen et une démarche prospective que le colloque *1794-1964-2004-2014. Dynamiques d’une « aventure de l’esprit »* était organisé. Le présent ouvrage constitue les actes de ces trois journées d’études qui avaient pour ambition de témoigner de l’évolution progressive du positionnement de l’Inventaire général du patrimoine culturel au sein des politiques patrimoniales publiques et d’en esquisser les perspectives à court et moyen termes.

D’un service scientifique et documentaire à l’autonomie revendiquée, intégré aux DRAC lors de leur création en 1977, à des services aujourd’hui impliqués, à des degrés divers, dans l’élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales patrimoniales au sein des conseils régionaux et d’autres collectivités territoriales, le chemin est considérable. Quelle place aujourd’hui pour cette compétence, placée à l’origine en amont de la chaîne patrimoniale, dans l’élaboration des politiques publiques du patrimoine ? Quelle articulation entre l’indispensable recherche – et les métiers spécifiques qu’elle exige – et l’utilisation opérationnelle de cette connaissance dans les dispositifs, conjoints ou non, en faveur de la protection, de la conservation ou encore de la valorisation du patrimoine ? Quel rôle peut-elle jouer dans le développement des territoires ? Telles étaient quelques-unes des interrogations auxquelles ont répondu les participants venus d’horizons variés – élus, membres des services, professionnels du patrimoine, universitaires.

En 2016, alors que paraissent ces actes, la réorganisation territoriale et la nouvelle loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine donnent un accent particulier à ces questionnements. Plus que jamais, la réflexion sur la dimension nécessairement partenariale, à toutes les étapes de la chaîne patrimoniale, des politiques publiques est d’actualité, tout comme l’exigence du partage de l’accès à la culture : le patrimoine, présent sur tous les territoires, constituant souvent la première expérience culturelle. Par ailleurs, cette nouvelle organisation territoriale dessine les contours de services régionaux de l’Inventaire général redéfinis tant du point de vue de leur périmètre géographique inédit que de leurs projets de service réécrits. Gageons que ces réformes soient le cadre d’une nouvelle visibilité du rôle de l’Inventaire, point d’appui d’une politique publique patrimoniale partagée entre l’État et les collectivités territoriales et plus particulièrement les Régions.

**Audrey AZOULAY**

*Ministre de la Culture et de la Communication,*

**Philippe RICHERT**

*Président de la Région Grand Est*

*Président de Régions de France*

*Ancien ministre*

Neuvy-le-Roi [Indre-et-Loire]. Ferme au lieu-dit L’Abbaye, chaînage d’angle de la grange.





## Avant-propos

### Demain...

La publication des actes de ce colloque consacré à l'Inventaire général du patrimoine culturel prend place très naturellement dans la collection nationale des *Cahiers du patrimoine* qui constitue un des outils de la cohérence nationale de l'Inventaire général, chère à l'ensemble de ses acteurs et en particulier aux Régions. Ce volume prend acte de la situation en 2014 et de la dynamique du projet d'Inventaire, sans masquer pour autant la complexité et la diversité des situations.

L'organisation de ce colloque permit de démontrer, s'il en était besoin, les vertus et la pertinence du travail partenarial entre les services de l'État et des collectivités régionales, ainsi que leur nécessaire complémentarité à laquelle nous tenons collectivement. L'actualité d'une loi en chassant une autre, dans un contexte de réinterrogation permanente du contour et des compétences de nos institutions – et alors que les services régionaux de l'Inventaire bâtirent patiemment sur les fondements de la décentralisation le cadre d'une dynamique inédite en faveur des politiques de valorisation du patrimoine –, d'autres enjeux occupent d'ores et déjà les esprits. Moins de deux ans après la tenue du colloque, qui faisait le bilan de cette décentralisation et pointait les pistes d'avenir, les actes paraissent ainsi dans un contexte en pleine mutation, inaugurant une nouvelle étape décisive de l'histoire de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

### La mise en œuvre des préconisations du rapport 2015

À l'occasion des dix ans de cette décentralisation, la ministre de la Culture commanda un rapport conjoint à l'Inspection générale de l'administration et à l'Inspection générale des affaires culturelles (Rapport 2014-34. Bilan de la décentralisation de l'IGPC). Le texte, rendu en janvier 2015, revient sur la mise en œuvre du transfert et pointe certaines lacunes. En conséquence, il propose deux scénarios, dont le premier – non retenu par le ministère – envisage la poursuite du processus de décentralisation, en abandonnant le cadre national prévu par la loi de 2004 et en laissant le soin aux Régions de s'organiser et de se coordonner seules.

La seconde option, actuellement mise en œuvre, vise à renforcer l'animation du réseau que forment les services régionaux de l'Inventaire et à améliorer la mise en œuvre du rôle de l'État, en assurant notamment l'interopérabilité des systèmes d'information documentaire, restée inachevée. Ce chantier informatique, qui doit permettre de verser dans de bonnes conditions les opérations achevées dans le système documentaire national accessible sur Internet, a été relancé et devrait aboutir dans les mois qui viennent. Il était d'autant plus important de le mener à terme que les Régions, avec un volontarisme louable, avaient réussi, peu de temps après la décentralisation, à s'engager dans le développement d'un dossier électronique commun mais régionalisé, GERTRUDE, comprenant un outil de production et une interface de diffusion. Un premier enseignement avait ainsi de quoi rassurer tout le monde : la décentralisation n'était pas incompatible avec la conduite d'un projet national porté par les Régions. La rencontre indispensable de ces deux projets donnera aux travaux menés par l'Inventaire général la visibilité qu'ils méritent et leur permettra de prendre leur place au sein des politiques patrimoniales menées par l'État et les collectivités, donnant ainsi tout son sens à cette nécessaire dimension nationale.

Ce rapport préconise également une évolution de l'instance de contrôle et d'orientation. Il s'agirait de modifier la composition du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel (CNIGPC) afin de donner davantage de place aux élus régionaux ainsi que d'assurer une meilleure articulation avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel. L'objectif est bien de renforcer l'appropriation de cette gouvernance par les élus. Enfin, le rapport recommande de soutenir et d'améliorer le fonctionnement en réseau des services régionaux et d'encourager le conventionnement entre les régions et les services déconcentrés de l'État dans le but de créer de meilleures synergies entre les politiques patrimoniales publiques.



Le nouveau CNIGPC sera installé à la fin de l’année 2016. Durant son mandat, il lui reviendra d’encadrer ces évolutions. Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions de la loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine (dite loi CAP) – et notamment celles concernant les études patrimoniales nécessaires à l’établissement des espaces patrimoniaux remarquables – sera l’occasion de mieux prendre en compte l’expertise patrimoniale des régions que le transfert de la compétence Inventaire leur a apportée. Nombre de partenariats ont déjà été initiés dans ce but.

**La cohérence nationale comme garant de la pérennité de l’Inventaire général**

Le vaste chantier collaboratif, qui débuta à la fin de l’année 2015 autour de la mise à jour de certains aspects de la méthodologie de l’Inventaire, a montré combien l’intérêt pour cette démarche, socle de leur action et de leur culture commune, était partagé par les services régionaux de l’Inventaire. Cinq groupes de travail, animés conjointement par les Régions et le ministère, ont été constitués, à la fois pour conforter les fondamentaux méthodologiques à la lumière des pratiques sur le terrain, réfléchir aux conséquences de la révolution numérique, de l’évolution de la technologie sur l’éditorialisation et la diffusion des dossiers d’inventaire et prendre en compte l’extension du champ patrimonial (paysage, patrimoine immatériel...).

Ces travaux encore en cours démontrent que cette culture commune, enrichie des échanges entre le terrain, les pratiques décentralisées des partenariats et leur évaluation avant éventuelle intégration dans la méthodologie nationale, nécessitait un cadre formalisé, normatif, épine dorsale de l’organisation de la connaissance produite. Si cet outil commun gagne à s’adapter et s’enrichir des partenariats et des projets des Régions, c’est, en retour, la garantie de la cohérence nationale du projet scientifique de l’Inventaire qui donne toute sa valeur à la compétence dont se sont enrichies les Régions.

**L’Inventaire général dans la loi NOTRe**

En 2016, la mise en œuvre de la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République amorce une nouvelle étape de l’histoire de nos institutions et en particulier de l’Inventaire général. Pour les Régions concernées par une fusion, il est encore aujourd’hui difficile d’évaluer les conséquences de l’extension parfois considérable du cadre géographique, même si des complémentarités, notamment scientifiques, se font d’ores et déjà jour. Mais ne nous méprenons pas ; nous parlons bien de fusion, ce qui implique d’engager de toute urgence une réflexion collective, en région et sur le plan national, pour expliquer et consolider à nouveau le rôle d’une compétence scientifique au sein des politiques de valorisation du patrimoine, elles-mêmes dépendantes de l’implication volontariste des Régions. De nombreux chantiers nous attendent ainsi sur l’harmonisation des politiques publiques et des règlements d’intervention les régissant, la réorganisation des services, la mutualisation des outils et des pratiques, l’élaboration d’une programmation commune et la construction de partenariats solides, en particulier avec les universités et les services de l’État dans le champ de la protection et de la restauration du patrimoine. Le maintien des effectifs et des budgets prendra tout son sens, espérons-le, dans une telle dynamique. Face à de tels défis, quelques certitudes demeurent : la défense d’une méthodologie nationale avec le soutien indéfectible d’une mission Inventaire au Ministère et le développement d’une expertise scientifique et d’une ingénierie de projet sur l’ensemble des territoires afin d’éviter de tomber dans le piège du centralisme régional. La nouvelle organisation territoriale nous pousse à cette difficile équation qui nous ramène curieusement aux fondements de la naissance de l’Inventaire général.

**Frédérique BOURA,**  
*cheffe de la mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des Patrimoines,  
ministère de la Culture et de la Communication*

**Éric CRON,**  
*président de l’Association des conservateurs régionaux de l’Inventaire (ACRI),  
chef du service régional du patrimoine et de l’Inventaire (site de Bordeaux) – Région Nouvelle-Aquitaine*

Arceau (Côte-d’Or). Église paroissiale Saint-Pierre, pièce de tissu en soie.



## Ouverture du colloque

*Karine Gloanec-Maurin,  
présidente de la commission Culture de l'Association  
des régions de France (ARF)*

Je souhaite tout d'abord remercier très sincèrement Isabelle Maréchal et Éric Gross, respectivement chef du service du Patrimoine à la direction générale des Patrimoines et directeur de l'Institut national du patrimoine (INP) pour l'élaboration de ce colloque, centré sur la dynamique mise en place par la décentralisation des services de l'Inventaire dans les régions.

Au nom de l'Association des régions de France, mobilisées pour accueillir selon diverses modalités tous les services de l'Inventaire, je tiens à féliciter ceux qui ont participé à ce colloque à titre d'élus ou qui ont accompagné ce mouvement stratégique de décentralisation.

Philippe Vergain, qui fut tout au long de la préparation de ce colloque aux côtés des services pour mener cette réflexion, doit être également félicité, ainsi que les élus régionaux réunis pour effectuer cet inventaire. Toute la commission Culture de l'ARF a pris part aux discussions. La décentralisation a été un moment fort de réflexion pour les régions, une réflexion qui apporte assurément un regard sur les bonnes pratiques à mener pour la décentralisation, dont le bilan global est plutôt positif.

À l'heure où une réforme territoriale aborde aussi au Parlement la question de l'avenir des politiques culturelles et celle des politiques de territoire, il est évident que les débats seront nourris des échanges de ce jour.

Les régions de France revendiquent une compétence partagée obligatoire en matière culturelle, tant il semble important que tous les niveaux de collectivités puissent intervenir au sujet de l'action culturelle menée au niveau des territoires. Cette démarche suscite fortement les échanges de vues ; elle sera sans aucun doute évoquée dans les tables rondes à venir.

Cette revendication s'appuie sur des transferts, comme celui de l'Inventaire général des patrimoines, mené dans de bonnes conditions, et des services qui ont rejoint les régions.

Le bel outil créé par André Malraux en 1964, qu'il appelait le Musée de l'imaginaire, a déjà été présenté par nombre d'entre vous mais nous nous devons de mieux le faire connaître auprès de nos concitoyens.

## Introduction

### 2004-2014. Dix ans de décentralisation de l'Inventaire général

*Isabelle Maréchal, chef du service du Patrimoine  
au nom de M<sup>me</sup> Fleur Pellerin, ministre de la Culture  
et de la Communication*

#### Le patrimoine culturel : une invention permanente

L'Inventaire général contribue depuis cinquante ans à l'identification, à la connaissance et à la diffusion du patrimoine culturel vers le plus grand nombre. Cet objectif scientifique s'est élargi à un usage plus récent d'aide à la mise en place concertée des politiques publiques contribuant au développement culturel des territoires.

Aussi, ce colloque d'anniversaire et les actes subséquents revêtent une importance particulière. Les juristes du Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJI-CNRS), précieux et anciens partenaires, sont familiers des domaines de l'archéologie, des musées, du patrimoine naturel, leur intérêt pour l'Inventaire est plus récent. Leur point de vue aigu a bien souvent aidé les services de la direction générale des Patrimoines à élaborer ses positions sur les réformes nécessaires de nos procédures. Nous sommes en train de préparer la réforme de l'organisation territoriale, qui aura des conséquences sur les services déconcentrés. L'enjeu est de donner toute sa place à la culture et notamment au patrimoine pour que soit assurée la poursuite de nos missions.

Fleur Pellerin tient à remercier l'Institut national du patrimoine (INP) qui accueille ce colloque dans la ligne de sa politique transversale et européenne, ainsi que les services régionaux de l'Inventaire qui ont contribué de manière décisive à la préparation des thèmes de chaque demi-journée de telle sorte que les réflexions seront particulièrement mûries et attendues.

Outre l'apport des quatre ateliers préparatoires menés dans cinq régions de mai à juillet 2014 grâce au soutien des élus, il faut souligner la mobilisation exceptionnelle des agents des services régionaux de l'Inventaire représentés aujourd'hui dans cette salle. Les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Guyane, Alsace et Provence-Alpes-Côte d'Azur doivent particulièrement être remerciées, qui ont été plus singulièrement mobilisées pour ces journées. L'aide apportée

aux régions précédentes par les deux Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne et l'Aquitaine, qui a permis la rédaction des comptes rendus d'ateliers qui alimenteront les tables rondes, justifie que ces régions méritent de ne pas être oubliées. Tous les services régionaux seront destinataires des synthèses réalisées par le CECOJI et la Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Impliquer les élus régionaux dans cette politique patrimoniale a été le grand pari du ministère de la Culture en 2004. La mise en place du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, organe de représentation et de concertation original où siègent des scientifiques à parité avec des élus désignés par l'Association des régions de France (ARF), l'Association des maires de France (AMF) et l'Assemblée des départements de France (ADF) et des représentants de l'administration constitue la clef de voûte de cette compétence désormais partagée. La pertinence de cette institution, qui ne devrait pas être modifiée, est le gage d'une réussite commune à venir.

Ayant pris connaissance de la synthèse annuelle réalisée conjointement, que les services du ministère transmettent à tous les présidents des conseils régionaux ainsi qu'aux DRAC, Fleur Pellerin a pu apprécier la qualité des travaux.

La prochaine séance plénière du Conseil national de l'Inventaire offrira une large place aux suites du colloque et à la première phase du bilan engagé dès 2013.

La collaboration avec l'Association des régions de France a permis la parution d'une première synthèse nationale consacrée à l'architecture hospitalière parue en 2013. Demain sera l'occasion de découvrir en avant-première le *Vocabulaire de l'ornement* qui a bénéficié des contributions de chacun.

Ces deux exemples de partage d'un travail mené en complémentarité entre État et collectivités territoriales seront à porter au bilan de ces dix années de décentralisation.

Un numéro spécial de *L'Observatoire des politiques culturelles* est consacré, en 2016, à des regards croisés portés ces dix dernières années sur l'effet de l'inscription de l'Inventaire général dans un cadre réglementaire. M<sup>me</sup> Pellerin entend être attentive à sa transcription dans le Code général des collectivités territoriales, qui reste à réaliser dans le cadre de la loi sur la création, l'architecture et le patrimoine.

La réflexion collective de ces trois jours va porter sur quatre thèmes :

- la diffusion des travaux de l'Inspection générale du patrimoine culturel (IGPC) au plus grand nombre, objectif inscrit dès la création de l'Inventaire en 1964 conformément à la volonté d'André Chastel et d'André Malraux, et qui est confronté aujourd'hui à la diffusion numérique des données après l'avoir été au projet français du minitel. La question de l'*open data* est posée aujourd'hui à l'échelle européenne à mesure de l'évolution technologique et la réflexion du colloque alimentera la doctrine ministérielle en la matière ;

- la réaffirmation du choix, politique, d'une « aventure de l'esprit » qui fonde dès 1964 « l'Inventaire général des richesses artistiques de la France » et qui est resté un principe incontournable, indépendant des décisions administratives. Ces données sont destinées à être portées à la connaissance du citoyen, tant pour les politiques de protection que pour celles liées à l'aménagement durable des territoires. Le nom de l'Inventaire « *des richesses artistiques de la France* » a évolué en conséquence pour devenir « *l'Inventaire général du patrimoine culturel* » en 2004. Le maintien de l'adjectif « général » à travers les deux appellations est évocateur des grands nombres et de l'exhaustivité du repérage opéré par les services chargés de la constitution des données de l'Inventaire. Il manifeste une démarche visant à procéder à une sélection raisonnée mais exhaustive des objets de son étude, qui détermine le choix de réalisation d'études monographiques, enjeu majeur de l'activité des services de l'Inventaire.

La réflexion sur la dimension scientifique de l'Inventaire est par conséquent essentielle pour son avenir. Les collectivités se dotent ainsi progressivement d'une véritable expertise et les passerelles mises en place avec le monde de la recherche et des techniques de l'innovation et des métiers d'art ouvrent des champs transversaux de collaboration renouvelée ;

- le 3<sup>e</sup> thème est notamment illustré par les collaborations poursuivies par l'UMR André Chastel et porte sur les programmes nationaux, qu'il s'agisse par exemple de l'architecture de villégiature ou de l'inventaire des vitraux, maintenant presque achevé. Cet héritage de l'histoire de l'art est renouvelé par l'intérêt émergent à l'égard d'un patrimoine relevant d'un regard croisé. L'Inventaire compte également à son actif la « découverte » du patrimoine industriel, scientifique



et technique depuis les années 1980. L'intérêt des chercheurs pour ce patrimoine a largement contribué à l'éclairer sous un jour nouveau, à poser les bases de sa réutilisation et de sa reconversion, générant un effet de redynamisation du territoire par les nouveaux usages d'un patrimoine industriel devenu inutile.

Il s'est intéressé également aux architectures plus ordinaires des territoires périurbains, des territoires de l'eau, qui donnent à nos paysages une dimension culturelle... et plus récemment, au patrimoine immatériel, au sens plus large que la définition plus spécifique donnée par l'Unesco mise en œuvre par la Convention de 2003 portant sur le patrimoine culturel immatériel.

De l'objet traditionnel qui est l'architecture ou l'objet mobilier situé dans son contexte topographique, le chercheur ou le photographe restitue la mesure ou la stratigraphie. L'Inventaire général est devenu un socle pour des projets de développement comme il l'a été pour l'élaboration des secteurs sauvegardés ou les espaces protégés comme les ZPPAUP/AVP qui sont en cours de construction et qui préfigurent des parcs naturels régionaux, nationaux, ou qu'il s'agisse de la mise en œuvre des labels décernés par le ministère de la Culture, notamment le label « XX<sup>e</sup> siècle » ; – le 4<sup>e</sup> thème porte sur les échanges tenus à Bordeaux au sujet des politiques publiques de valorisation du patrimoine, qui ont montré de quelle façon elles pouvaient et devaient se compléter. Il est essentiel que la politique publique de la culture s'appuie sur les expertises et les compétences complémentaires de tous. Les doutes des services sont connus, ainsi que les regrets de certains DRAC qui estiment que le transfert de l'Inventaire aux régions entraîne une rupture de la chaîne patrimoniale. Le colloque contribuera à enrichir le débat en cours et alimentera la réflexion de la mission d'inspection conjointe formée par l'Inspection des Affaires culturelles et l'Inspection générale de l'administration (IGA), services d'inspection relevant respectivement des ministères de la Culture et de l'Intérieur. À la demande de la ministre de la Culture et de la Communication, la mission dresse un premier bilan des dix ans de transfert de compétences de l'Inventaire général. La mission est à l'écoute de tous les acteurs et proposera des pistes d'évolution, dans cette même logique de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales déjà éprouvées pour les archives, les bibliothèques et les musées. Il sera aussi prêté attention aux

exemples des autres pays européens, représentés dans leur propre contexte institutionnel, Suisse, Espagne, Italie, Slovénie et Royaume-Uni.

Comme Michel Melot l'a bien montré dans son ouvrage *Mirabilia*, André Malraux, il y a cinquante ans, mettait en place les conditions de son musée imaginaire au cœur du futur ministère de la Culture. Dans un contexte politique marqué par la volonté de planification dans un État décentralisé, il a d'abord créé des commissions régionales qui, en Bretagne et en Alsace, ont été les embryons des services déconcentrés du ministère de la Culture récemment créé. La période des Trente Glorieuses a permis ce projet qui a su s'adapter aux évolutions dans le champ d'investigation de l'Inventaire général comme dans le domaine technologique, qui a connu l'évolution vers le tout numérique, dans le respect de ses principes d'homogénéité, d'interopérabilité, de cohérence et d'accessibilité des données produites.

En associant le citoyen dès le début de l'opération, grâce aux inventaires participatifs, des perspectives nouvelles s'ouvrent. L'Inventaire du patrimoine culturel est un formidable levier d'éducation à l'art et à la culture de notre pays, mais aussi de l'Europe, tant nos histoires s'entremêlent. L'Inventaire est le socle d'un réenchancement des sociétés par le biais d'une culture historique, technique et scientifique partagée et apporte les premiers fondements nécessaires au développement social et économique des territoires.

Je conclus au nom de M<sup>me</sup> Pellerin en souhaitant aux participants un excellent colloque et de fructueux échanges. M<sup>me</sup> la ministre de la Culture et de la Communication lira avec intérêt les travaux qui en procéderont, qu'une publication des collections nationales de l'Inventaire général devrait pouvoir rassembler et diffuser prochainement.

## Les enjeux scientifiques du colloque

Marie Cornu

*Monsieur le Ministre,*

*En 1851, fut proposé au congrès des Sociétés savantes des départements le projet d'un Inventaire des richesses d'art de la France, tâche que j'aurais à cœur d'entreprendre sous vos auspices. Ce vaste travail, qui mettrait en lumière les inestimables trésors de nos collections nationales, de nos musées de province, de nos églises et de nos monuments publics et qui fournirait un sujet inépuisable aux recherches et aux études de nos sociétés savantes, offrirait aux artistes, aux érudits du monde entier, le répertoire aussi complet que possible, des peintures, sculptures, curiosités de toutes sortes, qui, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours, se sont accumulées dans notre pays et en ont fait, dans les temps modernes, avec l'Italie et les Flandres, la terre privilégiée des arts<sup>1</sup>.*

Dix ans après la décentralisation des opérations d'Inventaire général, cinquante ans après sa création par André Chastel et André Malraux, quels enseignements tirer de l'histoire de cette institution et de son évolution<sup>2</sup> ? C'est l'objet de ces journées organisées par l'INP, le Centre de coopération juridique internationale (CECOJI), l'Association des conservateurs régionaux de l'Inventaire en lien avec l'Association des régions de France<sup>3</sup>. « Toute la famille de l'Inventaire s'y trouve réunie », a dit Éric Cron, « une famille recomposée » a ajouté Abraham Bengio, « une famille moderne » a précisé Michel Gras. L'Inventaire général est en effet une histoire partagée, cause commune entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile, puisqu'il touche au patrimoine collectif. Ce colloque est l'occasion de fêter l'institution, non pas tant en forme de commémoration que pour réfléchir à son évolution, à son devenir, notamment dans ses nouvelles recompositions en territoire. Certes, « dès sa création, il tire son originalité de la construction d'un rapport étroit avec les territoires, mais pas forcément, dans un premier temps, avec leurs représentants institutionnels », comme le rappelle Jean-Pierre Saez<sup>4</sup>. Le contact avec les élus locaux se noue plus tardivement. La décentralisation organisée par la loi en 2004 et rendue effective en 2007 permet de dresser un premier bilan, notamment sur l'Inventaire général comme acteur et moteur dans la conduite de ces politiques

en territoire. L'un des défis majeurs de ce transfert de compétences est en effet dans le renouveau de la fonction de l'Inventaire. En quoi « un service essentiellement dédié à la recherche peut devenir le point d'appui d'une politique publique appropriable par le plus grand nombre ? »<sup>5</sup>.

À vrai dire, les juristes se sont peu intéressés à l'Inventaire, et on pourrait être surpris de la présence de cette dimension dans un tel événement. Les ouvrages de droit du patrimoine culturel, pour certains, l'ignorent purement et simplement, pour d'autres évoquent au mieux les services, oubliant la fonction<sup>6</sup>. L'Inventaire passe inaperçu dans la mesure où il n'a pas de vocation normative, du moins au sens où l'entendent les juristes. Ou, plus justement, n'est-elle pas perçue comme telle. Ce travail autour de l'Inventaire a été l'occasion d'une réflexion croisée sur l'outil vu dans ses multiples dimensions, y compris juridiques.

Quelques mots sur l'architecture du programme de recherches conçu en lien avec les différents partenaires, autour d'échanges avec les multiples acteurs de l'Inventaire, les services de l'État, les services régionaux, les professionnels et les élus. Ce colloque en est un des points d'aboutissement. Il a été précédé de plusieurs ateliers accueillis dans les régions, dont l'objet était de rassembler l'ensemble de ces acteurs autour des grands défis contemporains que soulève l'institution de l'Inventaire général, notamment après ces dix années de transfert de compétences vers les régions. Les discussions se sont organisées à partir des retours d'expériences, des réflexions et questionnements que se posent les professionnels investis dans ce nouveau contexte. Tous les métiers de l'Inventaire y étaient représentés : conservateurs, documentalistes, gestionnaires de bases de données, dessinateurs, cartographes, architectes, photographes, chercheurs... Les synthèses de ces ateliers sont publiées dans cet ouvrage. Elles ont aussi alimenté l'élaboration du programme de ce colloque, conçu comme un moment réflexif sur l'institution, sur le rôle des différents acteurs, et sur les perspectives. Les échanges ont été largement imprégnés de cette dimension prospective. De ces rencontres très fructueuses, plusieurs grandes thématiques se sont dégagées. Elles ont largement nourri cette journée de colloque.

## L'Inventaire et la « fabrique du patrimoine »

La première a trait à la détermination de l'objet, au travail de qualification que nécessite la mission d'étude. La fonction de l'Inventaire général se déploie dans le registre de la connaissance, de l'étude, donc de la dénomination du patrimoine. Le « connaître », tâche indispensable et préalable à tout projet de protection, constitue le premier maillon dans la chaîne patrimoniale. Le simple fait d'identifier, de renseigner un élément, de le nommer comme objet patrimonial le désigne au décideur comme possible objet de protection, fonction instituante qui s'appuie sur une « démarche scientifique adossée à une méthodologie commune<sup>7</sup> ». Pierre-Laurent Frier, abordant les différentes formes de protection telles que le classement des monuments historiques, la protection des secteurs sauvegardés ou encore les ZPPAUP, insiste sur l'importance des travaux de l'Inventaire général dans la collecte d'informations patrimoniales lors de la réalisation des études préparatoires<sup>8</sup>. Dans cette fonction de révélation, l'Inventaire général a de toute évidence développé, d'une certaine façon, un pouvoir normatif. Même s'il ne prescrit pas, il participe de la détermination des patrimoines juridiquement constitués par d'autres services, celui des Monuments historiques, mais aussi et plus récemment, celui des collectivités territoriales agissant sur le terrain de l'urbanisme patrimonial. Dans l'évolution typologique, chronologique et conceptuelle de la notion de patrimoine, à partir des années 1970, les travaux de l'Inventaire général ont joué un rôle moteur. Si bien qu'il peut être vu non seulement comme ce premier maillon, comme l'outil qui ouvre à la connaissance des choses à protéger, mais aussi et, sans doute plus fondamentalement, comme un avant-poste. Il contribue en ce sens à la fabrique du patrimoine.

L'Inventaire général n'a pas seulement pour fonction de donner des clés de compréhension. Dans sa lecture fine des territoires et de ce qui les identifie et les structure, il révèle certains éléments comme pouvant avoir une signification ou une valeur patrimoniale. Il a, en ce sens, une fonction exploratoire qui tire précisément sa force du fait qu'elle n'est pas reliée à un dispositif de protection. L'Inventaire général des richesses artistiques de la France, depuis sa création, explore de nouveaux champs patrimoniaux. Le changement de dénomination de l'institution est sans aucun doute signifiant de ce point de vue : des richesses matérielles de la France au patrimoine culturel. Il n'est pas un simple démenagement de mots. Dans ce

processus, il est passé de la considération des objets pris dans leur singularité à des unités plus vastes, celle du territoire, celle de la ville, développant une perception du patrimoine plus connectée à des problématiques de développement. L'évolution institutionnelle s'est accompagnée, plus fondamentalement, d'un changement progressif de paradigme : au-delà de l'objet (fonds, édifices, collections), compris ou non dans son territoire, c'est le territoire lui-même qui devient la composante principale à étudier. D'où l'émergence d'une nouvelle dynamique, avec la question complexe des relations et interactions entre les objets étudiés (le périurbain, les espaces urbains, les paysages, etc.).

## L'Inventaire dans sa relation à la problématique de protection

Les qualifications et typologies de l'Inventaire n'entraînent pas à leur suite un régime particulier de protection. Le découplage entre étude et décision de protection est une des marques de fabrique du système français. La césure étude/protection, donc l'indépendance dans laquelle travaillent les personnels de l'Inventaire général, est sans aucun doute un héritage précieux. Beaucoup, au fil des ateliers, en ont dit l'importance. Cela ne signifie pas pour autant que les deux soient sans lien ou doivent nécessairement l'être. Il semble que la dissociation affirmée dès les origines ait accusé pendant longtemps la césure. Peu après la création de l'institution, lorsqu'on discute, au sein de la commission supérieure des Monuments historiques, des décrets d'application de la loi du 23 décembre 1970 modifiant la loi sur les monuments historiques et de la composition de la commission départementale des sites, certains membres s'opposent à la désignation par décret de représentants de l'Inventaire. Autant il « semble nécessaire qu'une collaboration effective s'établisse, autant il [...] paraît regrettable de créer une liaison trop formelle entre l'Inventaire général, services de recherche, et les commissions départementales des objets mobiliers, organismes de sauvegarde ». Une circulaire commune aux préfets pourrait préciser « les modalités pratiques d'une liaison de travail ». Comme si, par contamination, l'Inventaire devait y perdre son âme, à moins que l'on ne craigne une intrusion dans la fonction de protection<sup>9</sup>. Dépasser ce temps de la rupture institué dès l'apparition de l'Inventaire<sup>10</sup> est sans aucun doute un des enjeux les plus stimulants et tout

en même temps les plus complexes de la décentralisation. Une des grandes difficultés est précisément d'articuler les deux dans le respect de leur singularité, de la spécificité de leur fonction patrimoniale. De ce point de vue, la réforme introduite en 2004 est porteuse d'« une mutation profonde<sup>11</sup> ».

Les nouvelles configurations territoriales ont eu pour effet, dans un certain nombre de régions, de rapprocher le service de l'Inventaire d'autres services patrimoniaux, deuxième grand sujet de ces rencontres. Conserver une indépendance tout en donnant des outils utiles à la décision, direction de travail qui justifie l'importance conservée à la dimension de recherche et à l'activité scientifique. C'est cette partition entre l'évaluation et la décision qui se joue ici. Exercice familier à l'univers de la recherche scientifique, il l'est moins dans le champ du politique. Il y a là, très certainement, un chantier pédagogique, en particulier auprès des élus. Symétriquement s'est aussi exprimée la nécessité d'acculturation de l'institution de l'Inventaire général à ce nouveau contexte. Accorder les différentes temporalités. Celle, longue, de la recherche, longue et sans certitude de son terme lorsque l'objet se dérobe et impose que l'on s'y arrête plus longtemps. Le discours est parfois inaudible pour celui qui décide, planifie, commande. Celle, plus ramassée, du choix de développement ou d'aménagement, sous les pressions diverses. Et il faut aussi savoir l'entendre.

L'Inventaire général devient peu à peu le moteur de politiques régionales de valorisation du patrimoine, un outil au service des acteurs de terrain. Il y a potentiellement un effet structurant de l'Inventaire dans le champ patrimonial et les actions menées au titre de la protection<sup>12</sup>. Les termes en sont variables, ce que révèle la diversité des rattachements fonctionnels et des couplages institutionnels et matériels (culture, patrimoine, sport, tourisme, aménagement du territoire)<sup>13</sup>. Le champ de vision de l'Inventaire général s'est considérablement élargi pour faire du territoire un objet d'étude à part entière. Dans ce contexte, comment peut-il conserver en parallèle sa capacité à étudier des sujets plus difficiles, à l'écart des politiques publiques ? Certains feront le patrimoine de demain. Comment peut-il poursuivre cette fabrique du patrimoine qui fait la richesse de la démarche ? Les risques sont aussi dans « la dilution ou l'usure de la mission scientifique et documentaire dans l'expertise<sup>14</sup> ». La question des relations, parfois distendues, avec l'Université a notamment été soulevée dans plusieurs ateliers<sup>15</sup>.

## L'Inventaire et la valorisation des productions scientifiques

Enfin, le thème de la valorisation a occupé une certaine place dans nos échanges. Il est évidemment en germe à la naissance de l'institution. Le connaître est au service du faire connaître. Les missions de diffusion ont vu éclore de nombreuses publications de haute tenue, aux différentes périodes de l'Inventaire. Les collections nationales et régionales sont là pour en témoigner. La régionalisation de l'Inventaire réinterroge la fonction du patrimoine en territoire. Certains élus en font une vitrine, un outil de communication, le risque pour les services de l'Inventaire étant de n'être compris que par ce prisme : les belles images de l'Inventaire.

Ce questionnement a aussi été l'occasion de réfléchir au périmètre du service public de l'Inventaire. Dans quelles bornes s'inscrit la mission de diffusion de la connaissance ? L'édition savante de monographies, de glossaires, la réalisation de fiches obéissant à des contraintes méthodologiques précises, sans aucun doute, relèvent de cette mission cardinale de l'Inventaire général. Mais que dire des produits dérivés tels qu'applications mobiles, jeux vidéos, etc. ? Que penser de l'utilisation de l'Inventaire pour développer l'attractivité touristique ? Il est vrai que ce levier du tourisme culturel peut aussi servir la cause patrimoniale, pour autant qu'il soit maîtrisé. Enfin, la discussion s'est nouée autour de l'Inventaire dans l'espace numérique, avec bien sûr la question des droits sur l'image. L'Inventaire est un service public. Mais il est aussi un lieu de création littéraire et photographique. Les personnels de l'Inventaire sont, pour certains, des auteurs au sens du Code de la propriété intellectuelle, y compris lorsqu'ils sont fonctionnaires. Tout en même temps, ils concourent à l'accomplissement d'une mission de service public. Et de ce point de vue, les outils de mise à disposition des données de l'Inventaire tels que GERTRUDE sont un ressort précieux<sup>16</sup>.

Sur fond de ces mutations de l'institution Inventaire, comment concevoir et articuler les rôles respectifs des acteurs et des dispositifs ? L'ensemble de ces échanges a montré la complexité et la richesse des questionnements contemporains de l'Inventaire.



## DE L'INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE À L'INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Épernay (Marne). Maison de champagne Castellane,  
armoire de la salle des étiquettes.



## La genèse des inventaires

Philippe Vergain

M<sup>me</sup> Cornu a souhaité qu'un travail soit conduit pour ce colloque prospectif sur la genèse même des inventaires en France. Notre première réaction fut de considérer que cette genèse avait déjà été écrite et bien étudiée. On doit en effet à Xavier de Massary le texte intitulé *Les inventaires avant l'Inventaire* dans la bible de l'Inventaire général qui s'intitule *Principes, Méthode et conduite de l'Inventaire général* et dont la dernière édition, datant de 2007, est en cours de refonte. Comme Isabelle Balsamo l'a déjà montré dans plusieurs articles fondamentaux, le travail d'André Chastel lui-même – qu'il s'agisse de ses contributions dans les *Lieux de mémoire* ou dans un article de *La Revue de l'Art* paru en 1990 – effectue aussi ce nécessaire retour sur les inventaires avant la genèse de l'Inventaire général. Ce regard rétrospectif de l'inventeur est aussi essentiel pour mieux comprendre les choix qui ont présidé à la création de 1964, en rupture avec les « échecs » du passé. Michel Melot a lui aussi apporté une contribution importante à la formation du regard d'André Malraux sur ce sujet et rappelé ce que l'Inventaire général doit, aux *mirabilia* comme à Gaignières. Nous n'oublierons pas Françoise Choay qui a, sur le concept de patrimoine et sur les « hommes », apporté un éclairage nouveau dans ses ouvrages *L'Allégorie du Patrimoine* et *Le Patrimoine en question*.

Compte tenu de ces travaux, le parti pris ici a été de compléter l'histoire de la construction de l'Inventaire en France par une approche, même modeste, de la situation européenne. L'enjeu est ainsi de comprendre ou de tenter de percevoir en quoi l'histoire de cette réflexion permet de comprendre les évolutions actuelles mais aussi à venir car ce colloque a été clairement positionné dans une dynamique prospective plutôt que dans une vision commémorative ou uniquement rétrospective. L'histoire doit être analysée au prisme des problématiques et des registres d'historicité contemporains.

***Mirabilia, realia et regalia.***

**Quel inventaire par les antiquaires ?**

Ce parcours qui débute en 1794 aurait pu commencer en 1703, date à laquelle Roger de Gaignières présente à Pontchartrain – ministre de Louis XIV – un projet d'inventaire pour assurer la conservation

des monuments, projet déjà cité dans l'article d'André Chastel publié dans *Les Lieux de mémoire* et détaillé par Michel Melot dans son ouvrage *Mirabilia*. Le projet de Roger de Gaignières s'inscrit dans une logique d'antiquaire héritée tant des humanistes italiens que des antiquaires du nord de l'Europe, et vise au nécessaire inventaire des richesses artistiques des nations en construction, dans un souci de connaissance et de protection de leur patrimoine monumental avant tout. Des richesses artistiques qui sont qualifiées d'« antiquités nationales » et qui vont permettre à chaque pays – dans sa construction identitaire – d'élaborer une réflexion pour se constituer une histoire nationale en substitut du récit légendaire. Ainsi, l'Italie puis la Suède, l'Angleterre, le Danemark puis la France vont peu à peu abandonner les modèles mythologiques pour s'appuyer sur les *realia*. Après François I<sup>er</sup>, la France abandonne la légende troyenne. Dans *Mirabilia*, Michel Melot insiste sur les Sept Merveilles du monde antique, mais également sur les *mirabilia* de Rome, visitées par les pèlerins, établissant ainsi le lien entre le tourisme, le patrimoine, et donc l'inventaire. La connaissance de ces antiquités s'appuie sur la recherche de preuves, ou *realia*, visibles sur le terrain, au-delà des preuves textuelles, et nous invite à prospecter tous les territoires. Cette démarche des « antiquaires » est celle des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en Angleterre comme en Suède et sera explorée en France par des savants qui échangent entre eux dans le cadre de la « République des lettres ». Ce travail s'appuie encore sur la recherche des monuments de l'Antiquité comme en Comminges, la redécouverte de Vitruve et son manuel d'architecture conduit à dépêcher deux personnes sur le terrain pour l'identification et l'étude mais aussi la restitution des vestiges romains connus : il s'agit d'un paléographe également philologue et d'un dessinateur qui est aussi illustrateur et architecte du roi. C'est-à-dire le modèle même des équipes de l'Inventaire, et ce dès 1559. Cette approche, qui relève à la fois de la démarche archéologique et de ce que nous nommons aujourd'hui inventaire, est fondatrice et prend son sens sur le terrain, dans les provinces au contact des intendants, des populations locales dont les paysans, et bien sûr, des sociétés savantes de l'Ancien Régime, les académies, à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais, à côté des monuments antiques, qui attisent l'intérêt des antiquaires, se crée une place pour les monuments de la Monarchie et ceux du Moyen Âge.

Cette démarche, qui est plus spécifique à la France (et qui voit peu à peu les *Regalia* supplanter les *realia*), trouve aussi sens dans la démarche européenne de construction d'un inventaire archéologique. Les antiquaires anglais ont un rôle pionnier, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par l'entremise d'une Société des antiquaires de Londres avant-gardiste, qu'essaient d'imiter les académies françaises provinciales. Ainsi, la première carte archéologique en Europe qui recense l'ensemble des monuments historiques d'intérêt d'un pays voit le jour sur inspiration anglaise et danoise dans la Suède du XVII<sup>e</sup> siècle, dans un pays forcé de construire son identité sur une base autre que la référence monumentale romaine.

Roger de Gaignières, qui s'inscrit dans cette continuité, est accompagné d'un valet paléographe et d'un graveur qui documente et illustre ses travaux. Il compose un premier répertoire des monuments de la Monarchie. Il propose à Pontchartrain, ministre de Louis XIV chargé des bâtiments royaux, une poursuite et généralisation de ses travaux dans une logique de conservation qui surprend alors, car le terme de conservation disparaît au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le grand projet de 1704 ne sera pas célébré, car les problèmes financiers du royaume et des préoccupations alternatives sont alors prioritaires mais des jalons sont posés.

La situation de l'Inventaire général français est particulière puisqu'il associe l'héritage des humanistes et de la République des lettres et l'héritage des Lumières, qui est toujours un héritage européen. Un projet à l'échelle nationale fait alors encore défaut même si les monuments sont déjà excellemment compilés et illustrés par Bernard de Montfaucon. Les monuments permettant de comprendre l'Histoire sont ainsi illustrés par la représentation. La réflexion sur l'histoire nationale est aussi alimentée par l'inventaire des monuments, avant même l'émergence de la Nation.

**L'œuvre fondatrice de la Révolution française : Vicq-d'Azyr (1748-1794) et Millin (1759-1818)**

L'instruction de 1794 s'inscrit dans l'héritage de la Révolution, incontournable pour la France, et intègre des avancées très notables mais aussi des lourdeurs organisationnelles qui se font sentir aujourd'hui encore. Cet héritage procède clairement des Lumières et des

antiquaires. Les destructions de la Révolution, plus violentes que celles des conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, et la volonté exprimée parallèlement d'instituer des musées – les travaux de l'abbé Grégoire s'y rapportent – justifient de dresser un inventaire. Les noms d'Aubin Millin, lié à l'histoire des Monuments historiques, et de Félix Vicq-d'Azyr, surnommé le « Buffon de la médecine », méritent particulièrement d'être retenus, ce dernier étant associé à un foyer de réflexion extrêmement fécond en Normandie, notamment du fait de la proximité de l'Angleterre. On notera aussi l'importance de l'implantation territoriale et les travaux novateurs sur l'habitat rural, en lien avec les préoccupations sanitaires de l'Académie de médecine !

Ces particularismes régionaux sont éludés par la Révolution, qui embrasse une approche plus nationale et centralisatrice et institue une instruction pour favoriser le recensement des monuments. La circulaire de Félix Vicq-d'Azyr, rédigée avec dom Poirier, mauriste bénédictin, apparaît vraiment comme le legs de la commission de l'Instruction publique de l'Assemblée législative, très active sous la Convention.

Cette *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver* est publiée en 1794, peu de temps avant que Félix Vicq-d'Azyr ne disparaisse, victime comme Condorcet des derniers actes de la Terreur jacobine.

Vicq-d'Azyr avait été choisi en raison de son intérêt pour la classification, lui qui participa à la fondation, en 1776, de la Société royale de médecine, qui rassemble des savants polyvalents. Cette approche généraliste est caractéristique de la méthodologie de l'Encyclopédie. Les enquêtes qu'ils mènent alors au nom d'un mobile sanitaire à travers toute la France amènent très rapidement à prendre en compte l'habitat, en particulier l'habitat rural. On peut souligner la rencontre de ces deux cultures et la volonté de s'appuyer sur les forces vives des provinces (sociétés savantes...) tout en prônant une approche nationale. Ce modèle français est assez exceptionnel, mais il se situe dans la lignée des expériences de l'Europe du Nord qui vont influencer en retour tant l'Allemagne qu'Italie...

De l'instruction de 1794 procède toute une série de circulaires (1810, 1824) qui prennent appui sur l'administration préfectorale. Il est cependant important de noter que de nombreux débats ont émaillé la période entre le projet de 1794 et celui de 1834 ; à partir de Guizot, la démarche d'inventaire en France commence à s'inscrire dans une logique de monuments historiques.

Celle-ci hésite en permanence entre la valorisation du rôle de l'État à travers l'action des préfets et la mobilisation des sociétés savantes, que l'on pourrait aujourd'hui placer sous le vocable de « société civile ». Si l'inventaire, dorénavant, fluctue entre une logique de connaissance à fin de protection, qui se met en place après 1830 pour aboutir aux lois de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et la montée en puissance, après 1848, de l'archéologie nationale, on ne peut que considérer cette période avec intérêt puisque c'est celle qui voit aussi la construction de l'histoire de l'art à part entière, notamment en Allemagne, Autriche, Italie, Angleterre et France... Dans notre pays se construit une logique d'où découlent les lois portant sur les monuments historiques, au détriment de l'approche fondée sur les antiquités nationales, comme l'a démontré Françoise Choay dans *L'Allégorie du Patrimoine* et dans *Le Patrimoine en question*. L'inventaire, pour l'administration des Monuments historiques en construction, contribue à la construction d'une politique de sélection et de protection. Dans le même temps, les archéologues travaillent à ce que nos contemporains nomment « l'Inventaire » et qui ne prendra le nom d'« Inventaire général » qu'en 1874. Arcisse de Caumont, un autre Normand, inscrit son œuvre dans une démarche d'inventaire du patrimoine archéologique. Ce mouvement, appuyé sur l'Académie des inscriptions et belles-lettres, perpétue sa présence et construit l'inventaire autour de ce travail qui définit deux orientations au XIX<sup>e</sup> siècle : une démarche statistique et une démarche de répertoire archéologique. Les *Cartes archéologiques de la Gaule* en sont les reliques actuelles. La Révolution rétablit aussi la notion de conservation, déjà présente chez Roger de Gaignières mais tombée quelque peu en désuétude au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le projet national ne réapparaît qu'en 1874 !

### Un projet d'Inventaire général pour la France : Philippe de Chennevières (1820-1899)

Si les modèles italien et du nord de l'Europe ont été repris par les humanistes et les antiquaires alors que le modèle des antiquaires anglais fut celui des encyclopédistes puis des révolutionnaires français, la question est posée de savoir si l'Allemagne, au XIX<sup>e</sup> siècle, ne fait pas office d'inspiratrice dans cette discipline, de la même façon qu'elle fait référence dans les disciplines historique (Theodor Mommsen, Camille Jullian) et

géographique (Élisée Reclus). C'est aussi dans les pays germaniques, en Autriche particulièrement, que s'élabore progressivement une histoire de l'art, après Winckelmann, qui sera mobilisée à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour le développement des musées, de l'archéologie et en dernier lieu, de ce qui sera l'Inventaire général.

Philippe de Chennevières, dès les années 1840, a beaucoup œuvré au développement des musées et c'est lui qui entreprend la première démarche d'inventaire général dans l'esprit de Félix Vicq-d'Azyr. On pourrait donc considérer que 1874 est la date de fondation de ce vrai premier projet national. Cet inventaire général reste cependant très lié aux objets mobiliers et aux collections publiques, moins tourné vers l'architecture (domaine des Monuments historiques depuis 1840 et Mérimée avec une grande place accordée au Moyen Âge). Cette démarche d'inventaire général est intéressante car elle inspire très fortement le « Catalogo » italien qui étudie aussi les collections publiques, à la différence du futur Inventaire général français de Chastel et Malraux. Il faut donc accorder une place particulière au travail de Philippe de Chennevières, initié en 1873 avec la publication d'un *Inventaire général des richesses d'art de la France* et la constitution d'une commission chargée de la conduite de cette publication. Ce projet prend fin en 1913 mais aura donné lieu à des publications relatives à 21 départements. Il est comme un miroir déformant de celui de 1964, repoussoir assumé par André Chastel. Les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, dans le domaine du patrimoine, sont obnubilées par la construction d'une politique des monuments historiques et il paraît aujourd'hui dommageable que celles qui voient naître le concept d'urbanisme se soient peu intéressées au système d'inventaire national...

La Grande Guerre, pour l'inventaire comme pour l'archéologie (avec une hécatombe des élites universitaires dès les premiers mois du conflit) marque une récession dans la conduite de ce type de travaux. Il faut mentionner, après les travaux liés à la tentative de bilan des destructions et de reconstructions, deux interventions majeures pour l'Inventaire dans les années 1930 et 1940 :

– la démarche fondamentale des Arts et Traditions populaires, menée par Georges Henri Rivière sur l'habitat rural, qui demeure une source extrêmement utile pour la connaissance de l'architecture rurale avec une dimension anthropologique

– le « casier archéologique », en 1944 qui, pour sa part, doit être entendu comme un recensement de données établi par le ministère et à ce titre, préfigure l'Inventaire au sens administratif, pourtant bien distinct du projet initial d'André Chastel.

Tous ces éléments ont permis de construire le discours fondateur de 1964. André Chastel, à côté des « monuments », évoque aussi les « richesses artistiques » entendues par Malraux, tout en excluant les collections publiques. Le vrai pari politique d'André Malraux et d'André Chastel en 1964 est de s'appuyer sur des commissions régionales dans un contexte centralisé, en travaillant notamment avec la Bretagne et l'Alsace, qui fêtent cette année leurs cinquante ans d'Inventaire général. Les Monuments historiques découvrent que la liste de Prosper Mérimée dressée en 1840 et les listes successives sont insuffisantes et créent l'« inventaire supplémentaire des monuments historiques ». Aujourd'hui encore, il existe une confusion dans l'esprit de nombreuses personnes qui assimilent Inventaire général et inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Pourtant, en 1964, il est décidé de lancer une entreprise qui procède d'une « aventure de l'esprit », portée par une administration ; pari peu évident et qui offre un sujet de débat à André Malraux et André Chastel. La démarche d'inventaire général est alors clairement dissociée de la protection des monuments, ce qui ne signifie pas que le travail d'inventaire général ne puisse pas contribuer à une politique de protection mais tel n'est pas son rôle primordial. Ce qui constitue pour nous une évidence ne l'est pas dans l'esprit de nos concitoyens. Il est d'autant plus nécessaire de rappeler que le travail d'inventaire général exige une création permanente, (avec des réexamens successifs pour le réinvestir et lui donner un sens) et vise à l'exhaustivité pour travailler sur le grand nombre, dans une approche statistique tournée vers la synthèse. Dès 1964, l'Inventaire général propose cinq usages qui deviennent évidents dans la décennie 1980, parmi lesquels l'éducation artistique et culturelle – même si elle n'est pas encore formulée en ces termes – la recherche, une politique de protection rationnelle et raisonnée, mais aussi l'aménagement du territoire. Toutes les questions qui occupent le cœur des réflexions que nous examinons aujourd'hui ont été posées dès 1794, de nouveau en 1874 et enfin en 1964. Interroger ce passé au regard des préoccupations contemporaines est une façon de repositionner la question de la refondation de l'Inventaire général en 2004.

L'histoire de l'art n'a été clairement constituée en tant que science qu'au XX<sup>e</sup> siècle, tandis que l'histoire ne s'était constituée comme science qu'avec Michelet, qui avait seulement alors assimilé les réflexions de Giambattista Vico. Un regard européen et une approche plus juridique d'un domaine de recherche se voulant hors de la loi avant 2004 permettent donc d'exploiter cette expérience dans son originalité et dans ses sources d'inspiration. « 1964 » se situe clairement dans une stratégie très française puisque André Chastel convainc alors André Malraux de l'intérêt de son projet en soutenant, que, depuis 1945, ce sont les Anglais, les Américains et les Allemands qui assurent les recherches sur l'histoire de l'art française, menaçant ainsi le développement national disciplinaire de l'histoire de l'art.

La refondation en cours sera, quant à elle, clairement européenne, si survie de l'Inventaire général il y a...